

Je crois que j'ai une fouine dans mon grenier...

Que faire ?



A défaut de toits de chaume, et de tas de foin ou de paille, la fouine s'installe très volontiers dans l'isolation des habitations modernes, laine de verre, laine de roche, ou polystyrène — ou parfois simplement dans le grenier. On signale sa présence même en pleine ville, et jusque dans Paris intra-muros.

Comment être sûr que l'on a affaire à une fouine ?

Pour différencier sa présence la nuit, dans le grenier, de celle des lérots ou des rats, par exemple, on peut se fier à sa propre oreille : quand une fouine se déplace — souvent en courant — et qu'elle gratte, on entend un animal de la corpulence et de la force d'un chat.

De même, ses crottes sont à peu près de la taille

d'une crotte de chat (1,2 cm de diamètre sur 8 - 10 cm de long), mais en général torsadées, et souvent regroupées en " crottoirs ". Elles contiennent presque toujours quantité de poils de rongeurs, mais aussi très fréquemment — quand c'est la saison — des noyaux de cerises et d'autres fruits.

Utile ? " Nuisible " ?

Rappelons d'abord que la fouine se rend extrêmement utile en chassant de nombreux rongeurs dont l'homme cherche à se débarrasser (rats et souris notamment) ...

A ce titre, on peut se réjouir du voisinage d'une fouine !

Il faut alors veiller à ce que les volières et poulaillers soient parfaitement fermés, même en hauteur, car la fouine grimpe très bien, et se faufile dans de petits interstices (y compris entre deux

épaisseurs de grillage). Or ses incursions dans les poulaillers se terminent parfois en " carnage ", quand toutes les poules se réveillent : l'instinct de ce prédateur le pousse en effet à tuer ce qui bouge.

Il est vrai aussi qu'elle peut abîmer l'isolation des maisons en grattant autour de son nid, et que les crottes, l'urine ou les proies non consommées peuvent sentir très mauvais... Dans certaines régions, on a aussi vu des fouines mordiller les durites sous les capots des voitures, ou l'isolant de câbles électriques !

La fouine est-elle protégée ?

La fouine figure sur la liste nationale des espèces dont la chasse est autorisée (mais dans la réalité, la chasse de jour avec un fusil ne concerne guère la fouine, qui est strictement nocturne).

Elle figure aussi sur la liste nationale des animaux pouvant être classés " nuisibles ", à condition :
- qu'ils menacent la santé et la sécurité publiques,
- qu'ils commettent des dommages importants

aux activités agricoles, forestières, et aquacoles, - qu'ils nuisent à l'équilibre de la flore et de la faune (la simple "protection du gibier" n'étant pas un argument recevable).

Ce classement " nuisible " est renouvelé (ou pas) tous les ans dans chaque département, au vu de justificatifs des dégâts commis. Si la fouine est classée " nuisible ", il est permis de la piéger. Pour connaître

son statut légal dans votre département, consultez l'arrêté préfectoral annuel en mairie, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ou une association de protection de la nature.

MAIS il est à noter que la fouine est par ailleurs partiellement " protégée " par la Loi : on n'a pas le droit de la mutiler, dans un piège par exemple,

Comment vit la Fouine ?

C'est souvent au mois de mai que l'on se plaint de la présence des fouines, à cause des portées qui grandissent : les jeunes fouines jouent (cela fait beaucoup de bruit), la mère leur rapporte en pleine nuit des proies (qui pourront se décomposer sur place en dégageant de mauvaises odeurs), etc... Par ailleurs, les latrines des fouines peuvent occasionner des taches (et des odeurs) quand l'urine traverse l'isolation, le placo...

Au cours de la période du rut également — entre

ni de la transporter, et il est interdit de vendre ou d'acheter une fouine empaillée. Ceci de façon à éviter toute dérive commerciale.

Il faut savoir aussi qu'on n'a pas le droit de l'empoisonner — pas plus d'ailleurs qu'aucun autre carnivore...

le 15 juillet et le 15 août principalement — les fouines peuvent troubler le sommeil des humains par des poursuites très bruyantes et des cris.

En dehors de ces périodes, les fouines vivent seules, mâles et femelles vaquant à leurs occupations indépendamment. Les jeunes sont élevés par la mère uniquement, et se dispersent à la fin de l'été ou au début de l'automne. Pas de risque, donc, de voir se développer une " colonie " de fouine : cela n'existe pas.

Comment éloigner une fouine ?

Disons franchement que ce n'est pas facile !

Les moyens le plus souvent suggérés sont :

- les répulsifs olfactifs à badigeonner ou déposer sur les passages, et non loin du gîte : carbolinéum, parfums, répulsifs anti-chats ou chiens, ou encore répulsif "spécial carnivores" (notamment celui de la marque Schwegler, distribué en France entre autres par Valliance, 50 rue du Moulin, 69210 Saint Pierre la Palud, tél. 04.74.01.23.10 en 2006)

- le dérangement par la lumière, 24 h. sur 24 (plutôt pour les grands volumes comme des greniers, et quand on peut éclairer le gîte assez directement, à l'aide d'une lampe économique, à basse

tension, sans risque de surchauffe),

- le bruit (radio allumée en permanence, quand on peut la placer directement près du gîte).

Ces derniers moyens, comme on peut le constater, ne sont ni très économiques, ni très écologiques..., ni toujours compatibles avec le confort des habitants humains... Cependant, le simple fait d'intervenir dans le domaine de la fouine peut déjà constituer un dérangement inacceptable pour elle.

Quand on a réussi à éloigner une fouine d'une façon ou d'une autre, il faut se rappeler que ce n'est que temporaire, car un endroit favorable est toujours susceptible d'être revisité, puis réoccupé.

Comment empêcher une fouine de revenir ?

L'avis d'un spécialiste, F. Léger (O.N.C.F.S.) - co-auteur avec F. Steimer du livre " La Fouine " aux éditions Eveil Nature** :

Question : Que pensez-vous des produits proposés pour éloigner les fouines ?

François Léger : *On ne peut pas dire qu'il existe vraiment des répulsifs pour empêcher les fouines de rentrer dans les bâtiments. Les animaux sont susceptibles de s'habituer aux rares produits qui existent.*

Ces derniers sont à utiliser plutôt autour des durites de voitures qui sont mâchouillées par les fouines, et ne sont pas miraculeux.

Quelle solution préconisez-vous ?

Il n'y a en fait qu'une seule solution valable à long terme : supprimer les accès...

Ce qui veut dire grillager toutes les entrées qui peuvent servir aux fouines (ou les maçonner, quand cela ne risque pas de nuire à l'aération de la toiture).

Il est très important que le grillage soit robuste, de maille assez serrée, et surtout très étroitement et solidement attaché à son support (par des cavaliers rapprochés, par exemple). On peut aussi obturer les trous avec des planches bien clouées, en complétant le travail avec de la mousse expansive.

On peut aussi essayer de couper le passage à la fouine le long des gouttières, poutres extérieures, plantes grimpantes et arbres proches des bâtiments en y installant des manchons de fer blanc hérissés de pointes tournées vers le bas, ou des colliers faits de doubles pointes métalliques (dispositif vendu sous le nom de "stop minou")

Il faut reconnaître qu'interdire tous les accès est difficile, car il reste toujours un passage auquel on n'a pas pensé...). D'autant plus que la fouine peut passer par de tout petits trous !

Justement, à partir de quelles dimensions la fouine peut-elle passer ?

Là où passe sa tête, la fouine peut passer tout entière, avec sa ligne mince et "vermiforme" : un trou de 5 cm de haut sur 7 cm de large lui suffit à se faufiler !

Quels conseils donneriez-vous pour repérer les passages ?

Même une personne très expérimentée peut passer beaucoup de temps à se creuser la cervelle pour savoir où passe une fouine. Chaque maison est un cas particulier, dont il faut faire le tour en détail, pour trouver les passages. Quand les maisons sont mitoyennes, et forment un long alignement, il est particulièrement difficile de les empêcher de rentrer.

Eventuellement, les premières neiges peuvent aider à les repérer. S'il neige l'après-midi mais pas pendant la nuit, on pourra observer le matin les traces de la fouine, au sol et sur le toit.

On a déjà vu un cas où la fouine passait par les tuiles chatières, dont le plastique de protection avait été déchiré. Il a fallu remettre du grillage dans toutes les tuiles d'aération...

La fouine peut aussi gratter, forcer des passages, soulever des tuiles qui tiennent mal...

Si l'on a des doutes pour un raccord de toit, il vaut la peine de faire venir le couvreur pour le consolider, et y mettre au besoin une plaque de zinc.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les qualités d'acrobate de la fouine ?

Il faut bien sûr garder en tête que la fouine grimpe très très bien... Elle peut escalader à la verticale sur plusieurs mètres !

Un arbre placé à plus d'un mètre d'une maison peut lui servir à rejoindre le toit : en effet, les fouines vont loin sur les branches, presque jusqu'au bout, c'est très surprenant de les voir faire...

Pour résumer, quelle serait selon vous la meilleure "tactique" ?

Dans un premier temps, on laisse une ou deux sorties (notamment dans le cas d'une fouine avec ses petits, car il faut lui laisser le temps de les déplacer).

Dans un second temps, après avoir préparé tout ce qu'il faut, il est conseillé d'opérer de nuit pour fermer les dernières ouvertures, quand la fouine est sortie. La mousse expansée peut être bien pratique pour terminer ce travail.

Quelle est la meilleure période pour intervenir ?

Il est conseillé d'intervenir en octobre, après l'émancipation des jeunes...

Ceci dit, même s'il y a des jeunes, on peut tout de même commencer à boucher des trous dès le mois d'août. Les fouines seront dérangées par ces visites dans leur domaine, et peut-être déménageront-elles. On en profitera alors pour terminer de fermer les accès !

Auriez-vous un dernier conseil ?

Très important : il faut faire attention de ne pas enfermer dans des endroits inaccessibles les crottoirs, ou les charognes apportées par la fouine — voire la fouine elle-même, ce qui s'est déjà vu !

Empêcher l'accès des fouines est donc un gros investissement en temps. Mais cela vaut la peine, car c'est la seule façon durable d'éviter la présence d'une fouine dans un endroit où l'on ne veut pas la voir s'installer.

****Pour en savoir plus sur la Fouine :**

Dans votre collection de "la Hulotte", deux articles sur la Fouine :

n° 11 (pages 22-28)

n° 44 (pages 20-25) (numéro spécial "Petits Carnivores")

Un livre entièrement consacré à la Fouine :

" La Fouine ", de F. LEGER et F. STEIMER, réédité aux éditions BELIN /Eveil Nature (fin 2005)

La Fouine en images:

" Ma voisine la Fouine ", documentaire de R. Luques (52 minutes, le DVD : 21 euros - sept. 2006)

" Les sales bêtes ", documentaire de M.Ch. Brouard (15 animaux mal-aimés - dont la fouine - présentés en 52 minutes, le DVD : 21 euros - sept. 2006)

Diffusés notamment par : F.I.F.O. Distribution, Résidence La Fontaine, B.P. 10, 79340 MENIGOUTE, tél. 05.49.69.97.10 (frais de port pour 1 DVD : 4 euros au 15.09.2006)

Un livre sur la cohabitation entre hommes et bêtes :

"La nature sous son toit : hommes et bêtes, comment cohabiter? ", de J.-F. NOBLET, Editions Delachaux & Niestlé, 2005 (176 p.)